

## Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 164-2016  
Type d'intervention: Postulat  
Motion ayant valeur de directive: ☐  
N° d'affaire: 2016.RRGR.850

Déposée le: 05.09.2016

Motion de groupe: Non  
Motion de commission: Non  
Déposée par: Bernasconi (Malleray, PS) (porte-parole)  
Gsteiger (Eschert, PEV)  
von Kaenel (Villeret, PLR)  
Amstutz (Corgémont, Les Verts)

Cosignataires: 4

Urgence demandée: Oui  
Urgence accordée: Non 08.06.2016

N° d'ACE: 154/2017 du 15 février 2017  
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale  
Classification: -  
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption**



### Prise en charge des adolescents et jeunes adultes âgés de 15 à 25 ans dans le Jura bernois et à Bienne francophone

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier la prise en charge des adolescents et des jeunes adultes dans la partie francophone du canton afin de mettre en place rapidement une nouvelle structure en remplacement du Foyer des Jeunes de Saint-Imier qui a fermé ses portes en 2014.

Depuis la fermeture du Foyer des Jeunes de St-Imier, il n'y a plus aucune structure actuellement dans le Jura bernois à même de prendre en charge dans l'urgence et à moyen terme les adolescents et les jeunes adultes âgés de 15 à 25 ans qui ont besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une prise en charge en institution. En effet, comme c'est le cas pour les enfants de 0 à 15 ans, l'APEA du JB, au même titre que les services sociaux, est constamment confrontée à des situations de jeunes âgés de 15 à 25 ans nécessitant une prise en charge en urgence, voire à plus long terme. Or, en l'absence d'institution ou de structure à même de le faire, aucune solution n'est offerte à l'APEA ou aux services placeurs.

Il y a plusieurs mois déjà, la Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et Bienne francophone (PIEA), relayée par le CJB et le CAF, a rendu la Direction de la San-

té et de la prévoyance sociale attentive aux besoins aigus et urgents de prise en charge des enfants, adolescents et jeunes adultes dans la partie francophone du canton de Berne. Rien n'a été fait. L'APEA, et plus encore les adolescents, jeunes adultes et leurs familles, subissent donc de plein fouet les conséquences du manque de structures pour leur prise en charge.

Il est donc impératif que le Gouvernement trouve très rapidement une solution pour faire face à ce manquement :

- en créant six à sept places d'accueil d'urgence pour les enfants de 6 à 15 ans au CEPC selon le projet déjà déposé auprès de l'OPAH et déjà en discussion avec lui ;
- en créant une nouvelle structure de prise en charge pour les adolescents et les jeunes adultes de 15 à 25 ans pour la partie francophone du canton de Berne en remplacement du Foyer des Jeunes de Saint-Imier, cela de concert avec le CJB, le CAF et la PIEA, qui a déjà effectué un recensement des besoins ;
- en créant des places d'accueil d'urgence et à moyen terme pour les enfants de 0 à 6 ans dans le Jura bernois.

La PIEA tient à la disposition des autorités les résultats de son enquête concernant les besoins de prise en charge des jeunes âgés de 15 à 25 ans dans la partie francophone du canton de Berne ainsi qu'une proposition de démarche pour l'élaboration d'un concept de nouvelle structure modulaire.

Motifs de l'urgence: Actuellement, il n'existe aucune structure pour faire face à ce problème.

### **Réponse du Conseil-exécutif**

Les auteurs du postulat déplorent le manque de structures à même de prendre en charge, dans l'urgence et à moyen terme, les enfants, les adolescents et les jeunes adultes du Jura bernois qui ont besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une prise en charge en institution. Ils demandent donc au gouvernement d'étudier le dispositif et, le cas échéant, de l'adapter.

En ce qui concerne les enfants et les adolescents d'âge scolaire, l'Office des personnes âgées et handicapées (OPAH) a déjà analysé les besoins de près, avec le concours des fournisseurs de prestations, des autorités de placement et de représentants de la région, en se penchant en particulier sur les places d'urgence et d'intervention de crise. Les premières visent à accueillir un enfant immédiatement, pendant une période de deux à trois jours, pour surmonter une situation d'urgence, comme leur nom l'indique ; l'intervention de crise, pour sa part, comprend une évaluation, dans le but de définir une solution à plus long terme. Le besoin de structures institutionnelles supplémentaires pour les enfants et les adolescents de 6 à 15 ans est connu et attesté. C'est pourquoi la SAP a chargé en novembre 2016 le Centre éducatif et pédagogique de Courte-lary de créer quatre places d'intervention de crise et deux places d'accueil d'urgence.

Dans le secteur préscolaire, le home d'enfants Etoile du Ried de Bienne propose des prestations socioéducatives à des enfants jusqu'à sept ans tant francophones que germanophones et à leurs parents. Le home dispose par ailleurs de trois places d'accueil d'urgence.

Pour ce qui est des 15-25 ans, la nécessité d'examiner la structure de prise en charge dans l'ensemble du canton a déjà été reconnue dans le cadre du projet d'optimisation des aides éducatives complémentaires. Il y a ici trois catégories d'âge soumises à des prescriptions légales

différentes pour le placement résidentiel, d'où certaines incertitudes au niveau du financement et de l'accès aux prestations.

Le Conseil-exécutif est conscient de la situation particulière du Jura bernois, qui justifie une évaluation. Une fois les mesures évoquées mises en place, il s'agira en particulier de réexaminer les besoins avec les autorités de placement et de clarifier les possibilités existantes avec les fournisseurs de prestations, en se fondant notamment sur les données relevées lors du projet d'optimisation précité. Pour les 15-25 ans, une analyse approfondie des besoins sera effectuée à l'échelle de l'ensemble du canton, toujours dans le contexte de ce projet, dont les résultats permettront de définir l'opportunité de prendre des mesures. Le Conseil-exécutif propose donc d'adopter le postulat.

Destinataire

- Grand Conseil